



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2006/L.30
14 novembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingt-cinquième session

Nairobi, 6-14 novembre 2006

Point 5 c) de l'ordre du jour

Mécanisme financier (Convention)

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties

**Rapport du Fonds pour l'environnement mondial
à la Conférence des Parties**

Projet de conclusions proposé par le Président

Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

À sa vingt-cinquième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a décidé de recommander le projet de conclusions ci-après pour adoption par la Conférence des Parties à sa douzième session.

**Projet de conclusions concernant le rapport du Fonds pour
l'environnement mondial de la Conférence des Parties**

La Conférence des Parties a pris note du rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)¹ qui contient des informations sur les principales activités menées par ce dernier du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2006, et a également noté que le FEM devrait continuer à rendre compte de ses efforts en vue d'appliquer les décisions de la Conférence des Parties, en faisant état des mesures prises pour donner suite à chaque directive.

¹ FCCC/CP/2006/3.